DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
POUZOLLES

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 034-213402142-20260331-DELIB0152026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 015-2026

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DEFENSE

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 31 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Julien IZARD, Maire de POUZOLLES.

Présents : IZARD Julien, ALMES Bernard, BAU Sébastien, BELLET Odile, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, LYAUDET Philippe, MARCO Claude, MEYNARD Laetitia, PELLIER Emmanuelle, RICARD Caroline, SERYES GAY Marie-Odile, TRICHOT Christelle,

Absents excusés : MAS Bernard.

Procuration : MAS Bernard à IZARD Julien.

Secrétaire de séance : BONAVIDA Claude

Convocation en date du 24 mars 2026
Membres en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient au conseil municipal de désigner un Correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004 -001395 du Ministre des Armées en date du 24janvier 2004.
Le Correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui en sera un vecteur fondamental.
Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.
Le Correspondant défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.
Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment pour participer à des réunions d'information que le Délégué militaire départemental organisera.

Considérant la candidature de M. BONAVIDA Claude, conseiller municipal,

Le conseil municipal, après avoir entendu la proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** M. BONAVIDA Claude en qualité de Correspondant défense.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le secrétaire,
Claude BONAVIDA

Le Maire,
Julien IZARD

MAIRIE DE POUZOLLES 34480